

HÉBERGEMENT OFFERT EN LOCATION

31 jours et moins



VOUS DEVEZ DÉTENIR une attestation de classification

Communiquez avec la CITQ

Téléphone : 1 866 499-0550 Courriel : info@citq.qc.ca

ou

remplissez la demande d'ouverture d'établissement
d'hébergement touristique que vous trouverez
sur le site www.citq.info.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Selon la Loi sur les établissements d'hébergement touristique

COMMET UNE INFRACTION

Toute personne qui offre de l'hébergement en location
à des touristes contre rémunération
sans détenir d'attestation de classification

**Des amendes substantielles sont prévues à la Loi
de 2 500 \$ à 100 000 \$ par jour d'infraction**